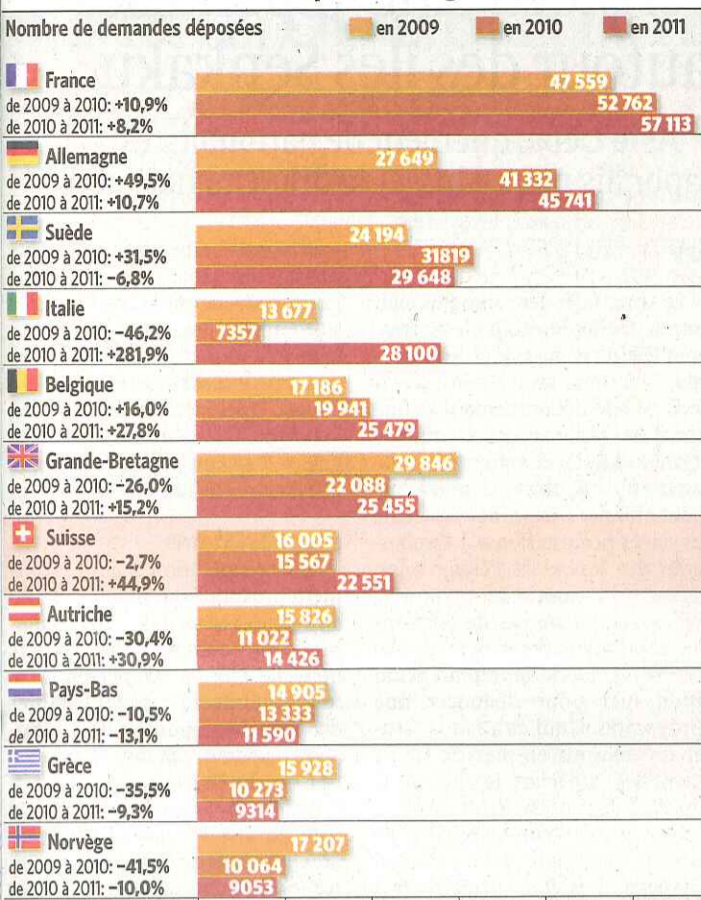
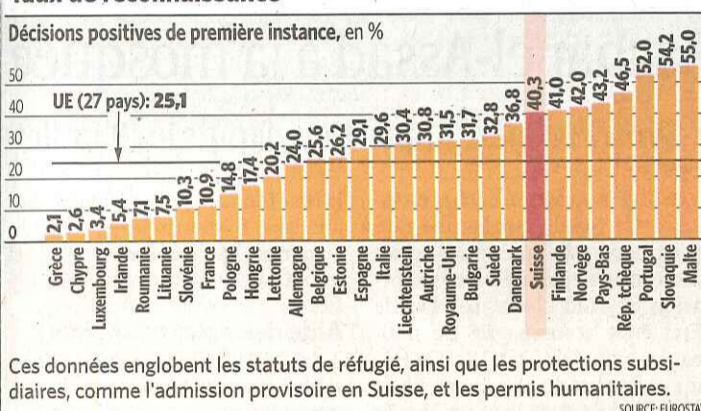


Demandes d'asile dans l'espace Schengen-Dublin



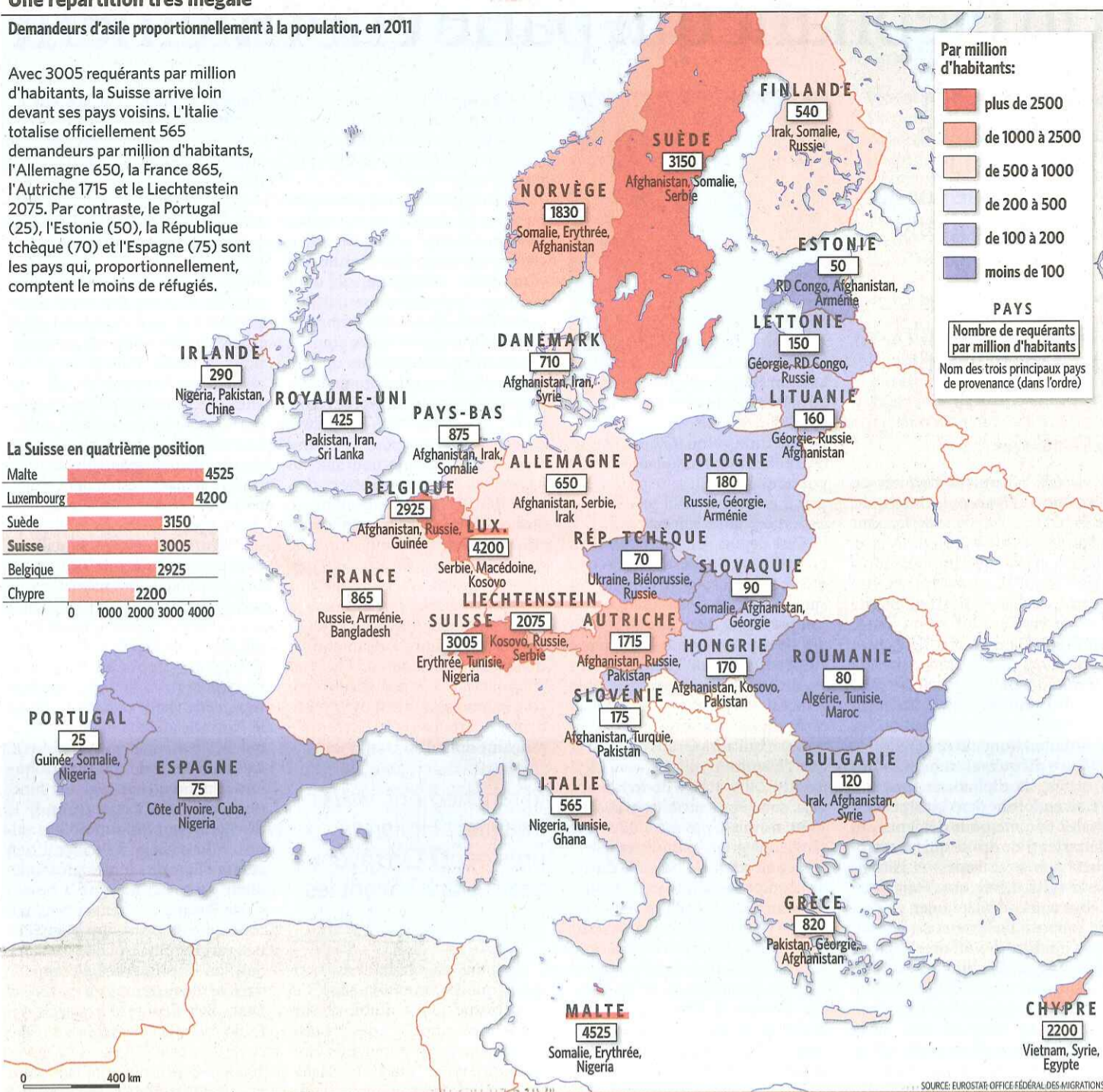
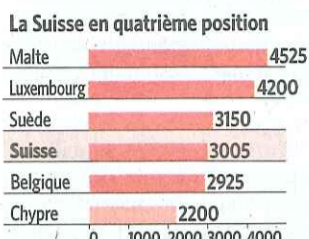
Taux de reconnaissance



Une répartition très inégale

Demandeurs d'asile proportionnellement à la population, en 2011

Avec 3005 requérants par million d'habitants, la Suisse arrive loin devant ses pays voisins. L'Italie totalise officiellement 565 demandeurs par million d'habitants, l'Allemagne 650, la France 865, l'Autriche 1715 et le Liechtenstein 2075. Par contraste, le Portugal (25), l'Estonie (50), la République tchèque (70) et l'Espagne (75) sont les pays qui, proportionnellement, comptent le moins de réfugiés.



La Suisse, terre promise de l'asile

Migrations L'image générale du pays, les filières, les prestations offertes et la crise en Europe en expliquent l'attrait

Les durcissements de loi n'ont presque pas d'influence sur la venue de requérants

Valérie de Graffenried

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Par million d'habitants, la Suisse est le 4^e pays d'Europe à accueillir le plus de requérants d'asile. Avec 3005 demandes, elle arrive juste derrière Malte (4525), le Luxembourg (4200) et la Suède (3150). Et loin devant ses voisins: la France ne totalise que 865 requérants par million d'habitants, l'Italie 565, l'Allemagne 650 et l'Autriche 1715.

Bien sûr, en chiffres absolus, la Suisse, avec ses 22 551 demandes en 2011, se place derrière la France (57 113), l'Allemagne (45 741), la Suède (29 648), l'Italie (28 100), la Belgique (25 479) et encore la Grande-Bretagne (25 455). Mais elle bat un record: entre 2010 et 2011, elle a connu une hausse de 44,9%, bien plus que les autres pays. Une exception, l'Italie, avec un bond de 281,9%: victime de flots de migrants qui échouent sur ses côtes, le pays a particulièrement souffert du Printemps arabe. Pour 2012, la Suisse dépassera les chiffres de 2011: rien que pour ces six premiers mois, 17 219 requêtes ont déjà été déposées. Les problèmes d'hébergement ne feront que croître.

l'asile. Et alors que le Conseil national vient d'avaliser de nouveaux durcissements, comme la suppression de l'aide sociale pour tous les requérants, l'abolition du motif de désertion donnant droit au statut de réfugié et la fin des demandes dans les ambassades. Le Conseil des Etats se prononcera en septembre. La Suisse a beau se barricader, elle reste une terre d'asile privilégiée.

Pourquoi? Les prestations offertes sont une explication. La longueur des procédures, aussi: les requérants sans motif d'asile savent qu'ils peuvent séjourner pendant plusieurs mois en Suisse avant de recevoir une réponse négative. L'accélération des procédures est précisément une des priorités de la ministre de Justice et police, Simonetta Sommaruga. Les routes migratoires, les filières des passeurs et les diasporas déjà présentes sont une autre explication. La Suisse connaît une situation particulière avec les Erythréens. Ils sont en tête des demandeurs depuis des années. C'est le résultat d'une décision de l'ex-Commission de recours en matière d'asile, qui a jugé, en décembre 2005, que la désertion donnait quasi systématiquement droit au statut de réfugié. Le jugement a provoqué une vague d'arrivées, une nouvelle filière. Voilà pourquoi le Parlement veut durcir la pratique vis-à-vis des déserteurs.

Au Temps, Mario Gattiker, le patron de l'Office fédéral des migrations (ODM), mentionne, de façon plus large, «l'image positive de notre pays et sa santé économique, qui attirent même des requérants qui se trouvent déjà dans d'autres pays européens». «Nous sommes toujours plus confrontés à des migrants qui quittent des pays du sud de l'Europe en crise pour venir en Suisse», dit-il. Pour Yvan Perrin (UDC/NE), l'attractivité de la Suisse doit précisément beaucoup «à l'image générale de notre pays, ou plutôt à l'inconscient populaire qui lui est lié». «Vu de l'étranger, c'est sans doute ce cliché qui prévaut, un pays propre en ordre où coulent le lait et le miel.»

«Notre propension à réviser la loi sur l'asile n'est pas connue en dehors de nos frontières, c'est essentiellement une affaire helvético-suisse», dit-il. Avez intéressant de la part d'un UDC dont le parti ne cesse de prôner de nouveaux tours de vis. Cesla Amarelle (PS/VD) est du même avis: «Les durcissements ont peu d'effet». Yvan Perrin estime par contre que les migrants sont très au fait de la signature d'accords de réadmission qui permettent des renvois de requérants déboutés et indésirables.

Selon les spécialistes contactés, les prestations offertes - hébergement, aide financière, accès aux soins - sont plus généreuses en

Suisse qu'ailleurs. Même si les points de comparaison avec les pays européens restent difficiles, en raison de statistiques qui ne prennent pas toujours le même type de prestations en compte.

«Le cliché d'un pays propre en ordre où coulent le lait et le miel prévaut»

La Confédération verse aux cantons un forfait d'environ 55 francs par jour par requérant. Avec ce montant, le canton finance les dépenses pour l'hébergement, l'encadrement, l'assurance maladie obligatoire, etc. Les prestations d'aide sociale accordées aux requérants sont surtout allouées en nature, pas en espèces. Elles sont de manière générale inférieures d'environ 20 francs à celles accordées aux citoyens suisses, précise l'ODM. «En tenant compte des frais d'hébergement, d'entretien, d'articles ménagers et de toilette, d'habillement, d'encadrement et d'argent de poche, le montant de ces prestations s'élève en moyenne à 1200 francs par personne par mois», souligne l'office sur son site. Denise Graf, spécialiste de l'asile à Amneste,

précise que dans la plupart des cantons les requérants reçoivent environ 4 francs par jour comme argent de poche lorsqu'ils sont dans des centres collectifs, et 8 à 10 francs de plus pour la nourriture dès qu'ils sont transférés en appartement.

Ces avantages sociaux sont supérieurs à ceux de pays en crise comme l'Italie, l'Espagne ou la Grèce, où les requérants, malgré des standards minimaux fixés dans une directive européenne, sont souvent livrés à eux-mêmes. «La venue en Suisse n'est pas forcément un choix. Beaucoup y arrivent «par défaut» après avoir fui une situation invivable en Italie. Ils sont nombreux à raconter le passage en Italie comme étant aussi rude que la situation fuie dans le pays d'origine», rappelle Philippe Bovey, de l'entraide protestante suisse.

Le parlement veut mettre fin à cette «générosité» en privant d'aide sociale tous les requérants au lieu des seuls déboutés. Ils ne pourraient alors prétendre qu'à une «aide d'urgence», minimum vital garanti par l'article 12 de la Constitution. L'équivalent de 6 à 12 francs par jour.

Mais les jeux sont loin d'être faits. Le débat fait rage. Le Conseil des Etats risque de ne pas avaliser la décision du National. Simonetta Sommaruga y est clairement opposée. Une récente décision de la Cour

constitutionnelle allemande apporte de l'eau à son moulin: elle vient de déclarer que les montants de l'aide sociale pour requérants en Allemagne - 224 euros par mois - sont trop bas et ne respectent pas la dignité humaine. La Cour souligne qu'ils doivent recevoir le même traitement que les bénéficiaires allemands, soit 374 euros par mois. Elle demande au législateur d'y remédier et, en attendant, a fixé un nouveau taux de 336 euros par mois. En Bavière, le montant en espèces perçu par les requérants passera par exemple de 40 à 130 euros par mois.

«La suppression de l'aide sociale pour tous n'est pas une bonne idée», souligne un haut fonctionnaire qui a été actif dans le domaine des migrations. «En revanche, la Suisse est, avec la Suède, le seul pays qui permet à des personnes frappées d'une décision négative, et donc qui doivent partir, de bénéficier d'une aide. C'est absurde.» En mars 2005, le Tribunal fédéral a en effet désavoué le canton de Soleure, en le forçant à accorder une aide d'urgence à un Africain débouté d'office qui refusait de collaborer à son renvoi. Une décision qui a fait jurisprudence.

Notre interlocuteur rappelle aussi qu'en Suisse, les requérants peuvent déjà travailler après trois mois. Dans d'autres pays, l'interdiction court pendant toute la procédure.

Autre pratique montrée du doigt: les renvois avec incitation financière. La Confédération mène depuis le 15 juillet un programme pour renvoyer des Tunisiens sans motif d'asile: ils reçoivent 1000 francs s'ils acceptent de rentrer, jusqu'à 4000, s'ils ont un projet concret. Pour Yvan Perrin, ils «gagnent à tous les coups». Il oublie que 1000 francs est une somme bien dérisoire et donc peu incitative rapport à celle dépensée pour arriver en Suisse. Le projet a aussi l'avantage d'économiser des coûts d'entretien. Ou de séjours en

Demandes d'asile déposées en Suisse

